Décision 02-D-44 du 11 juillet 2002

relative à la situation de la concurrence dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, notamment en ce qui concerne la mise en commun des moyens pour répondre à des appels à concurrence

Posted on: 17 juillet 2002 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Conseil de la concurrence (auto-saisine)
Dispositif(s)	Injonction Non-lieu partiel
Entreprise(s) concernée(s)	Compagnie générale des eaux, Lyonnaise des eaux, SAUR

Lire

le texte intégral de la décision
154.47 Ko

le communiqué de presse